

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.: CV/D56_2022

Séance du 28.04.2022 – Convocation du 21 avril 2022

Compte rendu affiché le 06.05.2022

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Florian JEDYNAK

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Véronique CHIAVAZZA, Odile BALHAZARD, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE., Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Florence GAGNEUR par Michel ROULLIAT ; Roger PEDOJA par Anne MOREL ; Gérard PLAISANTIN par Yves ARTETA ; Alain LABAT par Jérôme JARDIN ; Nelly NAVARRO-TACHON par Roger PEDOJA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Projet d'étude de la biodiversité en milieu urbain

Jusqu'à ce jour, l'étude de la biodiversité à Neuville et la mise en place d'actions de préservation et de sensibilisation ont eu lieu principalement dans l'espace naturel sensible du Vallon des Torrières. Or, les milieux urbains, même s'ils exercent de nombreuses pressions sur les espèces, constituent également de réelles opportunités biologiques pour peu que des actions appropriées soient mises en place. C'est ce que défend l'association "Horizon d'Ailes".

La collectivité a donc fait le choix d'agir, aux côtés de cette association, afin de préserver la nature au plus proche des habitants et ainsi mieux sensibiliser et engager ces derniers dans la protection de la biodiversité. Une biodiversité riche joue un rôle indéniable dans l'amélioration du cadre de vie, dans l'attractivité du territoire et, par extension, dans le bien-être des habitants.

L'association Horizon d'Ailes, qui intervient déjà dans les communes d'Albigny-sur-Saône, Dardilly, Craponne et Villeurbanne, a développé "l'Analyse Locale de Biodiversité", une méthode de compréhension de la biodiversité à l'échelle communale et de définition de ses enjeux spécifiques.

En plus de critères naturalistes, l'association mesure des critères sociologiques (intérêt des habitants, capacité d'engagement...), partenariaux et politiques pour construire un plan d'actions pour la préservation de la biodiversité qui soit le plus adapté possible au territoire dans lequel il s'inscrit.

Les actions qui seront définies à l'issue de l'analyse locale de la biodiversité pourront s'inscrire dans les 3 thématiques suivantes :

Installer des nichoirs, des abris à chauves-souris, des hôtels à insectes, des parcours pédagogiques, etc. Dans le but que la ville se transforme et devienne plus accueillante pour la nature.

Aménager des corridors écologiques en ville, des trames vertes, bleues ou noires, etc. Ceci afin que le territoire se structure pour apporter une réponse territoriale aux enjeux de biodiversité.

Former les élus, les services techniques, les habitants, les écoliers, etc. L'association Horizon d'Ailes étant convaincue que chacun à son échelle dispose de moyens d'agir pour la biodiversité.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ :

- OUI le rapport présenté par Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU la délibération D25 du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

DECIDE :

- de **PRENDRE ACTE** du partenariat engagé entre l'association « Horizon d'Ailes » et la commune de Neuville-sur-Saône dans le but d'établir un diagnostic local de la biodiversité en milieu urbain et de définir un programme d'actions adapté au territoire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 avril 2022

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 09.05.2022
- Publication ou affichage le 09.05.2022

Eric BELLOT, Maire.

